

# Contrat de vie de classe

Les **règles de vie** ont été construites par les élèves et pour les élèves, afin que chacun puisse **apprendre sereinement** :

1. On vient à l'école pour **travailler et apprendre**.
2. Le maître est disponible **pour tous les élèves** et n'appartient pas à un seul.
3. **On a le droit de se tromper** mais on doit faire de son mieux.
4. **On ne dérange pas** quelqu'un qui travaille.
5. On a le droit de **s'exprimer** en respectant le **code du son**.
6. **On se déplace calmement** en classe et dans l'école.
7. On a le droit d'**aider** et d'**être aidé** mais **on ne donne pas la réponse**.
8. On peut utiliser le **matériel de la classe** à condition d'**en prendre soin** et de **le ranger** au bon endroit.
9. On peut **utiliser les toilettes** à condition de ne **pas s'y amuser** et de **les laisser propres**.
10. Pour avoir une belle classe, on participe régulièrement au **nettoyage** et au **rangement**.

Le **code de conduite** a pour objectif de rendre la **vie du groupe plus agréable** :

- Dire « bonjour », « merci », « au revoir », « s'il te plaît », « pardon ».
- Enlever sa casquette, son chapeau ou sa capuche à l'intérieur.
- Ne pas mâcher de chewing-gum.
- Être agréable avec tout le monde.

Les **sanctions** servent à se calmer, comprendre son erreur et ne plus recommencer :

- ◆ Rappel à l'ordre à l'oral.
- ◆ Pause de 10 secondes en fermant les yeux (zone jaune).
- ◆ Mise à l'écart de 3 à 10 minutes (zone orange).
- ◆ Avertissement : transgressions répétées des règles / non-respect de la Loi entraînant une réparation (zone rouge).

Un élève **averti 3 fois** dans la même **quinzaine de jours** devra remplir une **fiche de réflexion à faire signer** par les parents.

Si cela se reproduit, l'enseignant et la famille se rencontreront pour tenter de trouver des solutions.

À Lyon,

le .....

Signature précédée de la  
mention « Lu et approuvé » :